

Sujet :[INTERNET] Contribution enquête publique d'une ferme agrivoltaïque à Pleyber-Chris

Date :Tue, 16 Apr 2024 14:33:38 +0000

De :contactAPSLK

Pour :pref-consultation@finistere.gouv.fr

Madame la Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver en pièce jointe la contribution de notre association à l'enquête publique d'une ferme agrivoltaïque à Pleyber-Christ.

En vous souhaitant bonne réception,

Veuillez recevoir nos meilleures salutations,

Association de Protection

des Sources de Lannuchen et de Kergoff

Page <https://www.facebook.com/AssociationAPSLK>



Envoyé avec la messagerie sécurisée [Proton Mail](#).

Madame la Commissaire-enquêteur,

L'Association APSLK souhaite vous transmettre des commentaires concernant le projet de ferme agrivoltaïque et souhaite vous sensibiliser sur les enjeux forts du site et les impacts négatifs de ce projet agrivoltaïque sur la biodiversité.

L'Association APSLK est une association de protection de l'eau et de la biodiversité. Nous sommes des citoyens sensibles aux questions de biodiversité et d'eau mais aussi concernés par les enjeux de la transition écologique et notamment la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre association tient à vous rappeler que la transition écologique comporte plusieurs enjeux, l'atténuation du réchauffement climatique et l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement mais aussi la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources et la réduction des pollutions qui impactent la santé.

Ces enjeux liés à la biodiversité et aux ressources que sont l'eau et les sols ne doivent pas être négligés.

Le projet agrivoltaïque se fait sur une zone agricole de cultures et de prairies, bordées de boisement, haies, lisières, zones humides et de cours d'eau proches. Tous ces milieux naturels et semi-naturels constituent des habitats, des sites de nourrissage et des zones de déplacement. La biodiversité existe partout dans ces milieux, visible et invisible, en surface et en sous-sol et en milieu boisé et en milieu ouvert.

La diversité de ces milieux et la présence de cours d'eau proches de parcelles en agriculture biologique fait de ce site un site propice pour la biodiversité.

Il est à rappeler que :

*« Les prairies font partie intégrante du paysage français car elles représentent environ la moitié de la surface agricole française. Elles fournissent en partie les végétaux nécessaires à l'alimentation des troupeaux d'herbivores (bovins, caprins, ovins, équins). **Généralement composées d'une diversité de plantes et d'infrastructures agroécologiques (haies, mares), les prairies offrent le gîte (nidification) et le couvert à une infinité d'espèces qui s'enrichissent mutuellement et forme une communauté aux multiples avantages écologiques.** »*

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Prairie et élevage, un vecteur de la biodiversité

*« Leur maintien dans le temps et dans les territoires constitue un facteur clé pour la construction de systèmes économiques viables, flexibles et sécurisés, contribuant à un environnement préservé. À l'image des infrastructures agroécologiques, **elles favorisent une faune et une flore diversifiées et abondantes qui favorisent à leur tour les pollinisateurs et les auxiliaires des cultures.** Elles participent ainsi au maintien des rendements agricoles et à leur stabilité. »*

Source : Office français de la Biodiversité, Les prairies, une question d'équilibre

« *L'alouette des champs affectionne les paysages ouverts sans arbre ni végétation haute, sous climats océanique, tempéré et continental. Les prairies et les jachères sont particulièrement attractives. En migration ou en halte migratoire, les chaumes, les zones enherbées et les jachères sont largement appréciés pour y trouver leur nourriture.* »

Source : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

Les enjeux de ce site sur l'avifaune, les chiroptères, la flore et habitats et autre faune présents sur ce site sont donc forts.

D'autres lieux, davantage compatibles avec les différents enjeux de la transition écologique existent pour la production d'énergie par des panneaux photovoltaïques : toitures de bâtiments agricoles, de locaux commerciaux dans les zones industrielles, commerciales et d'activités, les ombrières, des surfaces artificialisées, ... , ces lieux ayant l'avantage d'être proches des lieux d'usage de cette énergie.

Les effets de l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol durant sa phase travaux et fonctionnement sont nombreux :

- 1) Modification de l'interception des précipitations et de la luminosité par le sol et la végétation locale,
- 2) Travaux du sol (creusement, retournement, tassement, enfouissement, modification du couvert),
- 3) Modification des propriétés physico-chimiques, biologiques du sol, de sa structure et de ses fonctions,
- 4) Modification voire destruction de la faune et flore et en conséquence modification de la chaîne alimentaire locale,
- 5) Modification voire destruction d'habitats, de lieux de nourrissage,
- 6) Inaccessibilité de zones humides et de boisement pour la faune et discontinuité écologique par l'engrillagement de parcelles par des clôtures de 2m de hauteur sur plusieurs kilomètres,
- 7) Fragmentation des habitats de la faune et de la flore,
- 8) Nuisances sonores,
- 9) Risque incendie accru,
- 10) Pollution des sols et des milieux aquatiques par apports de matériaux manufacturés en milieu naturel.

Un effet important d'un parc photovoltaïque est l'entrave à la continuité écologique à cause de la pose de clôtures et portails de 2m de hauteur qui sont infranchissables pour de nombreuses espèces qui ne peuvent non plus se faufiler à travers les passages « faune » prévus dans le grillage.

« *L'agriculture joue un rôle fondamental dans la préservation et la restauration des continuités écologiques. Certaines pratiques sont particulièrement favorables, par exemple l'agropastoralisme qui permet le maintien de milieux ouverts - prairies, landes, pelouses - propices à de nombreuses espèces, l'agroforesterie, la permaculture et l'agriculture biologique .* »

Source : Ministère de la Transition Ecologique

Dans le cadre de ce projet agrivoltaïque, 3,798 km de parcelles seront clôturées.

Du fait de ces effets, des enjeux locaux identifiés de biodiversité quelle soit ordinaire ou protégée et des causes connues de la perte de biodiversité (disparition et fragmentation des habitats),

Du fait de l'entrave importante sur la continuité écologique,

Du fait qu'aucun élément dans ce dossier n'est apporté démontrant que des mesures permettent de préserver les espèces impactées et vulnérables, hormis le fait que ces espèces soient mobiles, l'impact de cette ferme agrivoltaïque est fort sur la biodiversité.

Notre association exprime en conséquence son opposition forte à ce projet agrivoltaïque à Pleyber-Christ.

Commentaires supplémentaires :

1) Le document Volet Milieux naturels réalisé par Dervenn Génie Ecologique indique en page 94 :

« L'ensemble du site sera clôturé en limite de terrain par une clôture de 2m hors sol. »

« Ces portails auront une hauteur maximale de 2m. »

Dans ce document, dans le document Etude d'impact réalisé par Contis 24 / Green Lighthouse Développement (page 200) et les autres documents dans ce dossier, il est donné en exemple en image des clôtures facilitant la circulation de la faune d'une hauteur inférieure à 1m, non représentatives des clôtures de 2m qui seront installées sur le site.

Ces images sont trompeuses, induisent le public en erreur et faussent son appréciation de l'effet des clôtures de 2m de hauteur sur la faune et la continuité écologique.

Les photomontages en pages 56 et 57 ne transmettent pas également convenablement la hauteur de ces clôtures.

2) L'inventaire du site semble pauvre et en contradiction avec les ressources du site :

« Aucune espèce de mollusque protégée ou à enjeu de conservation n'a été observée sur la zone d'étude. »

« Aucune espèce d'odonate n'a été contactée au cours des périodes de prospection sur le périmètre immédiat. »

« Aucune espèce d'orthoptère n'a été contactée au cours des périodes de prospection sur le périmètre immédiat. »

« Aucune trace ou indice de présence d'insectes saproxylophages n'a été observé au sein de la zone d'étude. »

« Aucune espèce d'amphibien n'a été observée sur la zone d'étude. »

« Aucun reptile n'a été observé sur la zone d'étude. »

« Quatre espèces de mammifères observées dont taupe. »

3) Le nombre d'écoutes et d'individus observés n'est pas fourni dans l'étude réalisée par Dervenn Génie Ecologique. En conséquence l'évaluation des impacts sur les espèces et les continuités écologiques qui est établie à partir de plusieurs critères dont les effectifs relevés est opaque et ne peut être jugée objectivement dans cette enquête publique.